

Communiqué de presse

Signature de l'accord UE-Mercosur

L'Europe et la France choisissent de sacrifier leurs filières agricoles sur l'autel de la guerre commerciale

Paris, le 09 janvier 2026 – Une majorité qualifiée d'Etats membres a approuvé l'accord UE-Mercosur au Conseil de l'UE aujourd'hui, ouvrant la voie à une signature la semaine prochaine. Cette décision aura des conséquences directes pour les filières bovines, volailles et céréalières européennes ainsi que pour les consommateurs.

Pour les filières agricoles, ce choix est inacceptable. L'Union européenne renonce à construire une politique commerciale cohérente avec les exigences imposées à ses propres producteurs, en choisissant d'acter la signature malgré une contestation forte des filières et de l'opinion publique. Ce renoncement fragilise la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire des consommateurs.

Derrière ce passage en force européen, la France a aussi une part de responsabilité, malgré son vote négatif aujourd'hui au Conseil de l'UE. Lorsqu'elle disposait encore de leviers juridiques et politiques déterminants pour empêcher cette issue, elle a choisi de ne pas les utiliser pleinement. Son veto était mobilisable en temps voulu, lorsque l'unanimité s'imposait encore. Il n'a pas été activé. Elle aurait également pu saisir la Cour de justice de l'Union européenne, afin de contester la base juridique de l'accord. Là encore, ce levier n'a pas été mobilisé. Dans ces conditions, son refus exprimé aujourd'hui ne change rien : il ne pouvait plus produire aucun effet.

Les filières agricoles françaises - INTERBEV (l'Interprofession Elevage et Viande), ANVOL (l'Interprofession de la volaille de chair) et INTERCÉRALES (l'Interprofession de la filière céréalière française), appellent désormais les parlementaires européens à faire valoir leurs voix, en rejetant largement la ratification de l'accord et en saisissant la Cour de Justice de l'Union européenne sur la légalité de la procédure du "split" décidée par la Commission européenne. Ce vote est indispensable au débat démocratique européen, alors même que cet accord est massivement contesté.

La clause de sauvegarde :

Une protection illusoire des filières agricoles

Présentée comme une réponse aux inquiétudes agricoles, la clause de sauvegarde de l'accord UE-Mercosur ne constitue pas un outil de protection. Son activation n'interrompt pas les importations mais ouvre une enquête longue et strictement réactive, une fois les déséquilibres installés. Les seuils retenus, l'absence d'automaticité et la suppression de toute réciprocité juridique laissent une large marge de discréption à la Commission européenne. En pratique, le dispositif est difficilement actionnable et limité dans le temps. La réponse européenne repose surtout sur des mécanismes budgétaires a posteriori, sans effet sur les flux commerciaux. Sans mesures miroirs juridiquement contraignantes, cette clause relève avant tout de l'affichage politique.

À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV, l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, représente depuis 1979 les acteurs de la filière française de l'élevage et des viandes, qui compte plus de 500 000 emplois répartis entre les élevages, la mise en marché, l'abattage-transformation, la distribution et la restauration collective. L'interprofession couvre l'ensemble du territoire via ses 12 comités régionaux et rassemble 22 organisations nationales des filières bovine, ovine, équine et caprine, engagées à proposer des produits durables et identifiés tout au long de la chaîne. Au service d'une alimentation raisonnée et de qualité, les professionnels de la filière sont mobilisés depuis 2017 dans une démarche RSE labellisée, le « Pacte Sociétal », portée par la communication collective « Aimez la viande, mangez-en mieux. ».

Contacts presse INTERBEV :

Cécile LARDILLON - 06 40 36 56 34 - c.lardillon@interbev.fr ;
Enza LEBLANC - 06 76 66 21 95 – e.leblanc@interbev.fr

À PROPOS D'ANVOL

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accouvage jusqu'à la distribution et la restauration. La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs. ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

Contact Presse ANVOL : Yann NEDELEC - 06 86 46 90 84 - yann.nedelec@interpro-anvol.fr

À PROPOS D'INTERCÉRÉALES

Intercéréales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalier sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 530 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

Contact Presse INTERCÉRÉALES : Laura LALOUX - 06 99 36 59 51 – l.laloux@intercereales.com